

Conseil Communal - Séance du 30/05/2022

Réponse à l'interpellation de Mme Diana NIKOLIC

Objet : Lutte contre les drogues du viol.

Madame la Conseillère communale,

La Ville de Liège, via son service SECCo du Plan de Prévention, a eu effectivement plusieurs contacts pour ce phénomène : demande de statistiques, dépôt de plaintes, retour du SAPV. A l'heure actuelle, la ZP Liège n'a pas de retour spécifique (4 plaintes ces 2 dernières années).

La statistique des plaintes est une chose, mais le fléau de la soumission chimique (GHB, spiking) n'en reste pas moins réel et extrêmement préoccupant. C'est pourquoi, sur base de l'analyse du phénomène par le SECCO, les préventions ont été orientées immédiatement et dans un premier temps sur la stricte nécessité de porter plainte et d'appeler directement la Police en cas de suspicion d'intoxication. Le temps de disparition du produit étant extrêmement rapide, il est vraiment essentiel de sensibiliser sur le dépistage rapide.

Notons que le Gouvernement fédéral s'est engagé à accélérer la prise en charge des plaintes. Le viol sous soumission chimique n'existe pas comme tel dans le Code pénal. Au mois de juin, les choses vont changer : le Code pénal sexuel sera modifié et l'utilisation de substances sera considérée comme une absence de consentement (peines plus lourdes).

Au niveau local, les campagnes de sensibilisation et les collaborations sont toujours adaptées à l'émergence de nouveaux phénomènes.

Ainsi, pour le Festival Les Ardentes, le Plan de Prévention a collaboré à la réflexion sur la mise en place des 2 safety zones (site & camping). Les équipes seront présentes les 4 jours avec un focus particulier sur la prévention des agressions sexuelles. En amont, proposition est faite aux organisateurs de former l'ensemble du personnel (barmen & bénévoles) en gestion des agressions, comment réagir, comment orienter ?

Un livret est spécifiquement créé pour le personnel (camping et site) pour l'orientation et la prise en charge : endroits où envoyer les potentiels victimes et témoins, 1ers conseils de prise en charge, n° de téléphone utiles, ... (+ recherche de personnel infirmier ou AS pour assurer les nuits au camping).

Sur place, des « cup condoms » seront distribués aux festivalier.e.s en prévention des « intoxications ». Ces outils ont été testés lors des Trotinettes 2022 auprès de 600 étudiant.e.s. Ce n'est qu'un outil parmi un dispositif complet de prévention.

Les services du Plan de Prévention disposent des moyens de sensibilisation suffisants pour rendre la création systématique de safety zones à l'aide de la Police.

Sur les actions déjà menées par le Conseil de la nuit :

Une formation SACHA sera dispensée à l'ensemble du personnel Horeca qui le souhaite. Le personnel du KulturA a déjà reçu cette formation.

(Formation : Aide à devenir des personnes conscientes et capables de transmettre les problématiques relatives aux violences sexistes et sexuelles envers les femmes et toute personne discriminée en raison de son genre ou de son orientation sexuelle).

Au niveau du groupe technique « prévention » du Conseil de la Nuit :

- focus sur la problématique de soumission chimique
- analyse globale réalisée avec tous les acteurs de terrain
- messages de sensibilisation lancés par les cafetiers du Carré sous le slogan « Guys save the night » avec les numéros utiles à appeler et l'accent mis sur le fait que les barmen et barmaids sont là pour aider
- campagne globale auteurs / témoins / victimes en construction

A l'étude : adaptation d'une campagne de sensibilisation proposée par des étudiants ULiège en criminologie et d'une application spécifique « Home Safe Home » développée également par des étudiants ULiège.

Des évaluations des outils (court et moyen termes) sont systématiquement réalisées afin de connaître l'évolution des phénomènes (qualitatif : milieu associatif – quantitatif : Police/Parquet).

La mise en place des commerces et cafés secours est en construction et fera l'objet d'une consultation spécifique entre le SECCO, la Commission Femmes et Villes et l'Echevinat du Commerce.

Cette mise en place nécessite un dispositif de formation essentiel et ne peut être mis en œuvre précipitamment sans risquer que de potentielles victimes ne soient pas bien prises en charge ou orientées.